

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

L'AN 2026, le 15 AVRIL 2026, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents :

**MM. GRZETCZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. CREMONT, DELHAYE, LIEZ et MUZART, Administrateurs.**

Excusée : Mme MARICOT, Administratrice.

**Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeur Généraux Adjoints,
Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services. Mmes
HERMI, Responsable Gouvernance, PESCE, Responsable Communication
Institutionnelle et MARCHAND, Assistante de Direction.**

Début de séance à 10 h 30 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETCZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 19 décembre 2025, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est demandé au bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquéreurs suivantes :

SOISSONS – 14/14 RUE LEON CAILLEZ

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 26 mars 2025, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 63 000 € pour ce logement collectif avec garage de type 2 d'une surface de 48,63 m².

Une candidature a été présentée et acceptée au précédent bureau du 26 novembre 2025, mais les candidats se sont désistés.

Ce logement, vacant depuis le 07 août 2024, a fait l'objet de deux nouvelles candidatures.

Selon l'ordre de réception des offres, il s'agit de :

1^{er} candidature :

- [REDACTED], tiers privé, domicilié [REDACTED], qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 63 000 €, au titre de l'investissement.

2^{ème} candidature :

- [REDACTED], tiers privé, domicilié [REDACTED], qui souhaite en faire l'acquisition au prix de 63 500 €, au titre de l'investissement. [REDACTED] avait initialement formulé une offre d'un montant de 60 500 €. Puis a soumis une nouvelle offre d'un montant de 63 500 €.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur la vente, au profit de [REDACTED], puis de [REDACTED] en cas de rétractation du premier candidat.

CHAUNY – 27 ALLÉE DE LA JUSTICE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 05 janvier 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 113 300 € pour ce logement individuel de type 5 d'une surface de 95,48 m².

Une candidature a été présentée et acceptée au précédent bureau du 17 décembre 2025, mais le candidat s'est désisté.

Ce logement, vacant depuis le 21 juillet 2025, a fait l'objet d'une nouvelle candidature.

Il s'agit de [REDACTED], locataire de l'OPAL, domiciliée [REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix de 103 000 €, au titre de résidence principale, soit une baisse de prix de 9,09 %. Madame justifie cette baisse de prix par les travaux de rafraîchissement qu'elle souhaite entreprendre.

SOISSONS – 36 RUE JEAN ROSTAND

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 10 avril 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 121 900 € pour ce logement individuel de type 5 d'une surface de 101 m².

Ce logement, vacant depuis le 01 novembre 2025, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED], locataires du parc social, domiciliés [REDACTED] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 121 900 €, au titre de résidence principale.

SOISSONS – 42 RUE JEAN ROSTAND

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 10 avril 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 121 900 € pour ce logement individuel de type 5 d'une surface de 101 m².

Ce logement, vacant depuis le 10 avril 2025, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED], locataires de l'OPAL, domiciliés [REDACTED] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 121 900 €, au titre de résidence principale.

VENIZEL – 66 RUE NEUVE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 30 avril 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 114 500 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 88,04 m². Ce logement, vacant depuis le 25 janvier 2025, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED], locataires de l'OPAL, [REDACTED], qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 114 500 €, au titre de résidence principale.

VIC SUR AISNE – 31 RUE DE PRESLES

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de la locataire occupante, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 65 600 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 82 m².

Il s'agit de [REDACTED], qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 65 600 € au titre de résidence principale.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des logements ci-dessus aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

